

QUITTANCE DE LOYER

Quittance de loyer du mois de Mars 2025

Adresse de la location :

85 rue paris, 75015 paris

Je soussigné jeanottt Duponttt, propriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de Stephanie Jasmin la somme de :

cent vingt-cinq euros

(en toutes lettres)

125,00 €

(en chiffres)

au titre du paiement du loyer et des charges pour la période de location du 5 mars 2025 au 5 avril 2025, et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Détail du règlement

Loyer : 75,00 €

Provision pour charges : 50,00 €

Total : 125,00 €

Date du paiement : le 13 octobre 2025

Fait à paris, le 13 octobre 2025

Signature :



Signé électroniquement par jeanottt Duponttt

Cette quittance annule tous les reçus précédents pour le même terme. Elle est à conserver trois ans par le locataire (article 7-1 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989).

© SmartImmo – Gestion locative et financière